

L'OBEISSANCE DANS LA VIE DE LA COMPAGNIE DE JESUS

LE DECRET 4 DE LA CG 35

Mark Rotsaert, S.J.

*Président de la Conférence des Provinciaux Européens (C.P.E.)
Bruxelles, Belgique*

Travail préparatoire

À vrai dire, la question de l'obéissance n'a pas particulièrement fait l'objet de discussions dans les congrégations provinciales avant la CG 35. La proposition de la traiter à la CG 35 est venue du père Peter-Hans Kolvenbach, alors Supérieur Général de la Compagnie de Jésus. Sa préoccupation n'était pas tant le manque d'obéissance dans la Compagnie, que la nécessité de réfléchir sur l'obéissance religieuse (année 2008). Depuis la CG 31 en 1965, aucune Congrégation Générale n'avait abordé cette question. Pourtant, il était évident que le contexte de l'obéissance avait beaucoup changé dans le monde d'aujourd'hui et dans l'Église. Une nouvelle réflexion était donc nécessaire. En outre, en diverses occasions, Benoît XVI a souligné l'importance de l'obéissance dans la formation des jeunes jésuites, en particulier de l'obéissance au pape, le quatrième vœu des jésuites profès.

C'est pourquoi le père Kolvenbach a nommé une commission spéciale en la chargeant d'effectuer un travail préparatoire en vue de la CG 35. Après avoir examiné le document sur l'obéissance rédigé par cette commission spéciale, le *coetus praeivius*, le comité préparatoire de la CG 35, a fait quelques commentaires. Ce document commençait par indiquer les raisons pour lesquelles l'obéissance dans la vie religieuse est devenue plus difficile aujourd'hui que par

le passé ; il présentait ensuite l'obéissance dans la Compagnie de Jésus en mettant l'accent sur la tradition ignatienne. Mais le lien entre la description bien documentée de l'obéissance ignatienne et la nouvelle situation que nous vivons aujourd'hui n'était pas développée dans le détail. Cette tâche appartenait à la Congrégation Générale.

***Le discernement spirituel,
dur travail quotidien dans l'aula et dans la commission***

Les débats sur l'obéissance dans les rencontres des assistances et dans l'aula furent très animés. Les délégués à la CG 35 étaient bien conscients qu'un décret sur l'obéissance dans la vie de la Compagnie de Jésus aurait un impact très fort, ne serait-ce que sur la formation des nouvelles générations de jésuites dans nos noviciats du monde entier. Il fallait donc un document qui ne soit pas seulement bon, mais excellent ! De nombreuses remarques et suggestions furent faites sur la première version, rédigée par une petite commission où étaient représentées les différentes cultures présentes dans la Compagnie. La commission prépara une deuxième version tenant compte de la plupart de ces suggestions, sauf, bien entendu, lorsqu'elles étaient contradictoires... De nouvelles suggestions furent faites à la commission – dans l'aula et par Internet – qui aboutirent à une troisième version, la dernière. À partir de là, seuls les amendements écrits furent acceptés dans l'aula. Les délégués votèrent oui ou non sur chacun d'entre eux. À la fin, l'ensemble du texte fut voté et approuvé.

***La vision d'Ignace :
d'une obéissance ascétique à une obéissance apostolique***

L'un des principaux changements introduits dans le texte à la suite de la discussion dans l'aula sur la première version est l'accent mis sur la spécificité de l'obéissance apostolique, telle qu'Ignace la concevait. Il est évident qu'il existe un élément ascétique dans l'obéissance religieuse. Depuis le début de la vie religieuse chrétienne et dans toute la tradition de la vie religieuse, l'obéissance est impossible sans un certain nombre d'exercices. Faire ce qu'une autre personne vous demande ne va pas de soi, surtout si cela ne correspond pas à ce que vous pensez ou souhaitez. Ignace a insisté sur l'aspect ascétique de l'obéissance, en particulier dans la Troisième Partie

des *Constitutions* qui traite de la formation des jeunes jésuites. Bien entendu, cet aspect est également présent dans le Décret 4 de la CG 35 (§ 7 et § 37).

Mais la spécificité du vœu d'obéissance chez Ignace est liée à la mission – la mission du jésuite individuel et celle de la Compagnie tout entière. Il s'agit d'une obéissance apostolique. En outre, le fait d'obéir à l'un d'entre nous est aussi une garantie d'union des esprits et des cœurs. Dans la Septième et la Huitième Partie des *Constitutions* en particulier, Ignace précise sa vision de l'obéissance. D'un jésuite formé, il attend qu'il soit un homme de discernement, un homme de *discreta caritas*, capable d'initiatives, un homme formé par les *Exercices Spirituels*, constamment à la recherche du *magis* (§ 8).

Nous sommes bien informés aussi sur la pratique d'Ignace en ce qui concerne l'exercice de l'obéissance apostolique. Lorsqu'il décidait de confier une mission à un jésuite en particulier et qu'il savait que cet homme ne recherchait pas sa propre gloire, qu'il était libre intérieurement, Ignace lui donnait *carte blanche*. C'était ainsi qu'il aimait procéder, comme on peut le constater dans nombre de ses lettres et instructions. Par exemple, en 1555, il adresse une longue instruction à

*la spécificité du vœu d'obéissance
chez Ignace est liée à la mission -
la mission du jésuite individuel
et celle de la Compagnie tout entière*

Juan Nuñez Barreto et aux jésuites envoyés en Éthiopie, dans laquelle il explique de façon très détaillée – sur près de dix pages – comment ils doivent se comporter, comment ils doivent évangéliser les populations et la culture, à qui ils doivent rendre visite en premier, quel genre de présents ils doivent apporter et de la part de qui, etc. Puis, de façon surprenante, il commence ainsi le dernier paragraphe : *Tout ce qui précède n'est qu'une simple opinion. Ne vous sentez pas obligés d'agir ainsi. Si la situation concrète demande que vous agissiez autrement, laissez-vous diriger par la 'discreta caritas' et par l'onction de l'Esprit Saint, qui est votre principal guide en toute chose.*

On retrouve cette même attitude positive à l'égard de l'obéissance apostolique dans le Décret 4, en particulier aux paragraphes 23 à 27, sous le titre : *Quelques aspects spécifiques de l'obéissance dans la Compagnie*. Je cite : « *L'obéissance dans la Compagnie est fondée sur le désir d'être*

réellement envoyé, de servir totalement et de créer des liens toujours plus profonds d'union entre nous. Ces trois composantes se rejoignent dans le compte de conscience» (§§ 23-24). Toute la vision de l'obéissance apostolique d'Ignace tient ou s'écroule selon la façon dont les jésuites vivent le compte de conscience. L'obéissance apostolique est fondée sur la confiance mutuelle. Le défi de la vision de l'obéissance d'Ignace repose sur la transparence qu'il demande de la part de chaque jésuite (§ 25). L'obéissance apostolique est le fruit d'un dialogue permanent entre le supérieur et le compagnon jésuite. Un dialogue authentique rend également possible la fidélité créative (§ 27).

Mais le Décret va encore plus loin : « *Il serait erroné de penser que la pratique de l'obéissance se limite à la relation entre le supérieur et le jésuite individuel. La communauté a son rôle à jouer» (§ 28).* Souligner le

*L'obéissance apostolique
est fondée sur
la confiance mutuelle*

rôle de la communauté dans la manière dont les jésuites vivent leur obéissance apostolique est une nouveauté dans les documents de la Compagnie. C'est aussi un aspect auquel les jésuites d'aujourd'hui sont très sensibles. Bien entendu, il y a le discernement qui grandit à travers le dialogue entre le supérieur et le jésuite individuel, mais ce discernement est lié à un discernement en communauté.

« *Un tel discernement (en communauté) nous aidera non seulement à bien accepter notre mission personnelle mais aussi à nous réjouir des tâches reçues par nos compagnons et à les y soutenir. Notre mission commune se trouve alors renforcée et l'union des cœurs et des esprits s'approfondit» (§ 28).* Telle est la vision qu'Ignace décrit dans la Huitième Partie des Constitutions, où il dit : « *L'union se réalise en grande partie par le lien d'obéissance» [659].*

L'obéissance apostolique aujourd'hui

L'obéissance apostolique est-elle plus difficile aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois ? Si les conditions décrites dans le Décret 4 sont présentes, je ne pense pas que l'obéissance dans la Compagnie de Jésus soit devenue beaucoup plus difficile que par le passé. S'il existe un dialogue permanent entre le supérieur et le jésuite individuel, fondé sur confiance mutuelle (c'est

aussi un processus permanent), si le discernement est pratiqué ensemble par le supérieur et par le jésuite individuel, et si ce discernement est lié à un discernement en communauté dans la province et dans la communauté locale, j'ai pu constater, d'après mon expérience, que les jeunes jésuites d'aujourd'hui sont disposés à obéir.

Certes, dans de nombreux pays, nos « jeunes » jésuites sont plus âgés aujourd'hui lorsqu'ils arrivent au noviciat ; beaucoup d'entre eux ont fait des études supérieures et ont vécu un engagement social sous une forme ou une autre. Néanmoins, s'ils sont entrés dans la Compagnie, ce n'est pas pour continuer leur vie d'avant, mais pour devenir des jésuites. Et ils s'attendent à ce que la Compagnie fasse le meilleur usage possible de leurs capacités pour une plus grande gloire de Dieu et pour le bien de beaucoup d'hommes. Quand ils voient que la mission que le provincial veut leur confier n'a aucun lien avec le plan provincial, cela devient difficile. Est-ce normal ? L'obéissance apostolique est un mode de vie exigeant, tant pour le jésuite individuel que pour son supérieur !

*L'obéissance apostolique
est un mode de vie exigeant,
tant pour le jésuite individuel
que pour son supérieur*

Cette considération nous introduit à un autre aspect du Décret 4 : « *Le contexte contemporain et ses défis* » (§ 18-22). Ici aussi, la tonalité est bien différente de ce qu'elle était dans la première version, où la société contemporaine était présentée de façon négative. Seuls les mauvais côtés de la société contemporaine y étaient décrits : nous vivons dans un monde qui rend l'obéissance religieuse quasiment impossible... Cette partie du Décret 4 – fruit d'un discernement communautaire de la part de la Congrégation – commence par citer les « *valeurs positives appréciées de nos contemporains, essentielles pour vivre l'obéissance religieuse selon notre manière jésuite de procéder : respect de la personne humaine et des droits de l'homme ; disponibilité à s'engager dans un dialogue respectueux de la liberté d'expression ; ouverture à des alternatives créatrices ; désir de bâtir la communauté ; aspiration à vivre quelque chose de plus grand que soi* » (§ 18). Bien entendu, notre culture moderne présente aussi des aspects négatifs, comme par exemple « *une tendance à l'autosuffisance et à l'individualisme* » (§ 18) ou « *un désir excessif d'autonomie* » (§ 20). Il est

vrai que ces aspects de la culture moderne rendent l'obéissance religieuse plus difficile. Mais il est vrai aussi que cette culture moderne – avec ses aspects positifs et négatifs – fait partie de notre vie (§ 20). Nous devons accepter que notre obéissance ne soit pas toujours aussi parfaite qu'Ignace le voulait.

L'obéissance religieuse, l'obéissance apostolique dans la Compagnie de Jésus, n'a de sens que si elle s'enracine dans notre foi en Jésus Christ, dans l'amour de Dieu pour chaque homme. Certains aspects sociologiques et psychologiques de l'obéissance peuvent nous aider à vivre notre obéissance religieuse ; d'autres représentent plutôt un défi que nous devons affronter. Mais le vrai fondement de notre obéissance religieuse et apostolique est plus profond : « *La foi en Jésus Christ nous apprend que la réalisation de soi vient du don de soi et que la liberté n'est pas tant le pouvoir de choisir que celui de diriger nos choix vers l'amour* » (§ 19).

Le quatrième vœu d'obéissance au pape pour les missions (§ 30-34)

Dès le début, il est apparu clairement qu'un décret sur l'*obéissance dans la vie de la Compagnie de Jésus* devait aussi aborder la question du quatrième vœu des jésuites. Mais il restait à préciser le lien entre le troisième vœu d'obéissance et le quatrième vœu d'obéissance au pape. À la suite de la présentation de la première version, les délégués ont demandé des clarifications à ce sujet. La troisième version apporte une réponse équilibrée aux nombreuses critiques faites sur ce point au début de la discussion.

Pour indiquer le sens du quatrième vœu, le Décret 4 se réfère à l'expérience d'Ignace et de ses premiers compagnons. Ignace qualifiait le quatrième vœu de *notre origine et notre fondement premier*. La fondation de la Compagnie de Jésus en 1539-1540 fut le résultat du vœu de Montmartre de 1534, par lequel les premiers compagnons avaient décidé de se présenter au pape, si le voyage en Terre Sainte n'était pas possible. Et c'est ce qui était advenu. Ils voulaient être envoyés par le pape là où les besoins de l'Église étaient les plus pressants. Et lorsque le pape voulut les envoyer en différents endroits, ils firent leur *deliberatio* de 1539. Au cours de ce discernement communautaire, ils décidèrent de présenter leur groupe au pape Paul III comme un nouvel ordre religieux.

Le quatrième vœu exprime la spécificité de la Compagnie : une disponibilité totale pour servir l'Église là où le pape nous envoie (§ 31). Le

quatrième vœu montre la place que la Compagnie occupe dans l'Église (§ 31), comme le dit bien l'une des déclarations les plus importantes de ce Décret : (Le quatrième vœu) *dit clairement quelle est la place de la Compagnie dans l'Église. Il incorpore structurellement la Compagnie dans la vie de l'Église en liant son charisme d'ordre religieux apostolique à la structure hiérarchique de l'Église dans la personne du pape. C'est par ce vœu que la Compagnie participe à la mission universelle de l'Église et que l'universalité de sa mission, réalisée à travers une grande variété de ministères au service des Églises locales, est garantie.*

Par cette déclaration équilibrée, le Décret 4 indique la spécificité et l'originalité du nouvel ordre religieux apostolique (nouveau au XVI^e siècle). Certes, la vision théologique de l'Église n'est plus ce qu'elle était au temps d'Ignace. Le Concile Vatican II (1962-1965) a donné plus de poids aux Églises locales et à l'Église comme « Peuple de Dieu ». Le Décret 4 met l'accent sur l'universalité de la mission de la Compagnie, y compris quand elle est au service des Églises locales. Même si la théologie de l'Église a changé, la Compagnie ne doit pas oublier son *origine et son fondement premier.*

Le quatrième vœu : ce qu'il est et ce qu'il n'est pas (§ 32-33)

Le Décret 4 contient aussi un certain nombre de clarifications utiles, faites à la demande de nombreux délégués. En premier lieu : la *matière* du quatrième vœu concerne les missions confiées par le pape, comme le dit clairement le sous-titre : *Le quatrième vœu d'obéissance au pape pour les missions.* Mais Ignace nous explique aussi comment nous devons vivre ce vœu. Dans la *Formula* de 1540, il dit à propos du vœu d'obéissance au pape : *Nous sommes tenus d'exécuter sans aucune tergiversation ni excuse, immédiatement, autant que cela dépend de nous, tout ce qu'ordonne le pontife romain... quels que soient les pays auxquels il veut nous envoyer ; soit qu'il nous envoie chez les Turcs, soit chez n'importe quels autres infidèles qui existent, même dans les régions qu'on appelle les Indes, soit chez n'importe quels hérétiques soit chez les schismatiques, soit même chez les fidèles quels qu'ils soient.* En général, on peut dire que l'obéissance que nous devons à nos supérieurs, telle qu'elle est décrite dans la Sixième Partie des *Constitutions*, est la même que celle que nous devons au pape. Déjà la CG 31 avait fait cette déclaration, comme le rappelle la note 51.

Une autre clarification porte sur la distinction entre le sens du quatrième vœu et ce qui est dit dans la dernière série des règles des *Exercices*

spirituels : Pour le sens vrai que nous devons avoir dans l'Église militante, on observera les règles suivantes [352]. Le Décret dit clairement que la disponibilité promise par le quatrième vœu se différencie de la spiritualité ignatienne du 'sens vrai que nous devons avoir dans l'Église'. Cependant les deux sont enracinés dans l'amour que nous éprouvons pour le Christ notre Seigneur... (§ 33). C'est là un aspect essentiel de la vision de l'incarnation d'Ignace. L'incarnation de Dieu en Jésus Christ se prolonge dans son Église.

*L'incarnation de Dieu
en Jésus Christ se prolonge
dans son Église*

Le chapitre sur le quatrième vœu se termine par une action de grâce pour les *innombrables exemples de jésuites généreux qui offrent leurs vies au service de la mission du Christ à travers le monde*. La CG 35 demande pardon au Seigneur pour toutes les fois où ses membres ont manqué d'amour, de discrétion ou de fidélité dans leur service de l'Église (§ 34). Dans la première version, nous avons oublié de rendre grâce pour tous nos bons compagnons !

L'obéissance dans la vie de tous les jours (§ 35-52)

Le Décret 4 sur l'obéissance se termine par un long chapitre sur *l'obéissance dans la vie de tous les jours*. La première partie est dédiée aux *jesuites en formation*, la deuxième aux *jesuites formés*, et la troisième aux *supérieurs*. De même, dans les Constitutions de la Compagnie de Jésus, Ignace a inclus plusieurs chapitres sur la formation des jésuites et sur leur incorporation progressive dans le corps de la Compagnie, ainsi que d'autres sur les jésuites formés, prêts à être envoyés dans la vigne du Seigneur. Dans ces textes, la sagesse d'Ignace apparaît clairement : un novice qui cherche à vivre comme un jésuite formé ne deviendra jamais un bon jésuite, et un jésuite formé qui continue à vivre comme un novice n'a tiré aucun profit de sa formation.

Les jésuites en formation

Le Décret 4 souligne la nécessité de grandir dans l'obéissance et dans la disponibilité. Bien entendu, la croissance est un élément important

de toute formation et de tout apprentissage. Il exprime aussi la conviction que chacun est capable de faire des progrès, de se dépasser. Sans cette capacité et sans la volonté de grandir, la formation serait inutile. Cela signifie que le jésuite en formation est le premier responsable de sa propre formation. S'il ne prend pas lui-même sa formation en main, que peut faire l'Esprit Saint ? Que peut faire le maître des novices ?

S'il veut se préparer à être disponible pour la mission du Christ, il *tirera profit des occasions d'abnégation que lui offriront certainement la vie communautaire, l'assiduité persévérante et rigoureuse aux études et d'autres aspects de son expérience* (§ 37). Si le jésuite en formation doit prendre part activement à sa formation, le rôle des formateurs n'en demeure pas moins très important. Aux formateurs, il n'est pas demandé d'être parfaits – ils ne le seront jamais – mais d'avoir intégré de façon personnelle la formation qu'ils ont suivie. Ils doivent être des hommes de prière ; ils doivent savoir par expérience combien l'accompagnement spirituel est important dans la vie des jésuites ; ils doivent avoir une bonne préparation intellectuelle et une solide charpente spirituelle ; et, bien entendu, ils doivent aimer la Compagnie qui les a aidés à devenir ce qu'ils sont. Les jésuites en formation doivent pouvoir reconnaître chez leurs formateurs ce que veut dire être disponible pour la mission du Christ. Les formateurs doivent vivre personnellement ce qu'ils demandent ou proposent aux jésuites en formation : *L'ouverture aux supérieurs, l'estime du compte de conscience, l'exercice responsable de l'initiative personnelle et l'esprit de discernement qui accepte de bon cœur les décisions du supérieur* (§ 38). Les formateurs doivent aider les jésuites en formation à grandir dans l'amour de l'Église du Christ et du pape (§ 39).

*le jésuite en formation est
le premier responsable
de sa propre formation*

Les jésuites formés (§§ 40-46)

Le Décret 4 dit clairement que grandir dans la *disponibilité* est une démarche qui dure toute la vie. À la CG 35, certains provinciaux ont déploré un certain manque de disponibilité. La majorité des jésuites actifs dans l'apostolat travaillent très dur, en exerçant généralement une tâche qui leur a été confiée par leur provincial. Après plusieurs années, il leur est parfois

difficile d'accepter une autre mission. Cela n'a rien d'extraordinaire ! Il serait surprenant que, après tant d'années passées au même endroit à faire le même travail, ce ne soit pas difficile... Mais dans nombre de provinces jésuites, on constate que ce sont toujours les mêmes jésuites qui sont disponibles quand le provincial a besoin de quelqu'un, alors que d'autres ne le sont pas. Nous devons tous grandir dans la disponibilité, toujours.

C'est pourquoi le § 24 du Décret 4 souligne encore une fois l'importance du *compte de conscience* (§ 43). C'est la pierre angulaire de l'obéissance dans la Compagnie. Et même si en principe le compte de conscience doit être donné au supérieur majeur, il peut être profitable d'ouvrir sa conscience au supérieur local. Dans certaines provinces, ce n'est pas une démarche habituelle. Pourtant, l'expérience montre que beaucoup de jésuites – jeunes et moins jeunes – sont heureux lorsque leur supérieur local les invite à avoir une conversation personnelle avec eux. Les supérieurs doivent être encouragés à le faire.

Des paroles de gratitude sont adressées aux jésuites d'un âge avancé qui ont travaillé pendant de nombreuses années dans la vigne du Seigneur. Même âgés et malades, ils participent à la mission du Christ (§ 46).

Les supérieurs (§§ 47-52)

La CG 35 a longuement discuté sur le rôle du supérieur local. On trouve plusieurs paragraphes sur le supérieur local dans les Décrets 4, 5 et 6. Où trouver de bons supérieurs locaux ? Comment les supérieurs locaux doivent-ils être formés ? Le Décret 4 sur l'obéissance aborde en outre différents points. Les supérieurs majeurs – mais aussi les jésuites formés (§ 44) – doivent respecter le domaine qui relève proprement du pouvoir de décision au supérieur local (§ 49). Du fait que les communications et les voyages sont devenus beaucoup plus faciles de nos jours, le risque est que les jésuites s'adressent au supérieur majeur pour un oui ou pour un non, en réduisant ainsi le rôle du supérieur local à celui d'un super ministre. Cela arrive trop souvent, a-t-on dit dans l'aula. Les supérieurs locaux doivent exercer leur leadership dans la communauté avec une attention spéciale pour les jésuites en formation. Ils *collaboreront avec leurs frères pour élaborer et pour mettre en œuvre un projet communautaire et des directives pour la vie de communauté*. Tout cela n'est pas nouveau, mais il était bon

de rappeler à tous les jésuites et à toutes les communautés quel est le rôle du supérieur local (§§ 51-52).

L'obéissance religieuse n'est pas possible sans la foi

Comme nous l'avons vu, notre foi en Jésus Christ est le fondement de l'obéissance religieuse. Même si un certain nombre d'éléments sociologiques et psychologiques sont constitutifs de toute forme d'obéissance, et donc aussi de l'obéissance religieuse, ils ne suffisent pas à eux seuls à expliquer notre obéissance religieuse, qui a une motivation plus profonde. Le Décret 4 développe cette motivation profonde dans la partie *Aspects théologiques de l'obéissance* (§ 9-17). Cette partie est placée au début du Décret 4, après la description de *L'expérience de saint Ignace et des Premiers Compagnons* (§ 2-8). Nous concluons cet article par quelques réflexions sur le fondement de l'obéissance religieuse, car cela permet de situer tout ce qui précède dans sa juste perspective.

Notre vocation est d'être en union avec le Christ en mission. Nous sommes les serviteurs de la mission du Christ, disait le Décret 2 de la CG 34. Les *Exercices spirituels* nous aident à grandir dans la connaissance intérieure de notre Seigneur, à l'aimer et à marcher sur ses traces [104]. Au cœur des *Exercices spirituels*, il y a un amour toujours plus grand du Christ, qui nous rendra capables d'accepter le don du troisième degré d'humilité, lorsque le Seigneur nous l'accordera [167].

Être unis au Christ veut dire partager sa relation avec le Père, son mode de vie, son attention pour les pauvres, les pécheurs, les malades, les exclus. Si nous ignorons la relation du Christ avec le Père, nous n'avons devant les yeux que l'homme extraordinaire de Nazareth. La vie du Christ ne peut être appréciée pleinement si nous le considérons uniquement comme un homme pour les autres. L'Évangile le dit clairement : le Christ est un homme pour les autres parce qu'il est un homme de Dieu. Sa mission est de proclamer et de vivre pleinement l'amour infini de Dieu pour tous les hommes, le Royaume de Dieu. C'est là sa nourriture, sa joie, et ce sera aussi la cause de sa mort. Le Christ n'avait pas de programme préétabli pour sa vie, il a pris la réalité qu'il a trouvée, mû par l'amour de son Père. *Sa fidélité à sa mission le met en conflit avec le péché et l'injustice humaine, et le conduit à la mort, la mort sur une croix*' (§ 11). Même après avoir pris

conscience qu'il allait vers une mort violente, il est resté fidèle à sa mission de proclamer l'amour de Dieu. Dans la vie du Christ, nous voyons que l'obéissance est un mode de vie.

Telle est aussi l'obéissance à laquelle nous sommes appelés : un mode de vie. Il est clair que nous n'en serons capables que si nous sommes

*Dans la vie du Christ,
nous voyons que l'obéissance
est un mode de vie*

unis au Christ. Et même en étant unis au Christ, notre obéissance religieuse n'aura jamais la qualité de celle du Christ. Mais si nous sommes unis à lui, notre obéissance religieuse peut devenir une source de joie. Et cette joie devient plus profonde et plus intense du fait que

nous sommes tous appelés à être des compagnons de Jésus, des amis dans le Seigneur. Ainsi, notre obéissance comme mode de vie devient un signe de la résurrection du Christ, qui continue à vivre dans son Église et dans tous ceux qui croient en lui.

Le dernier paragraphe du chapitre *Aspects théologiques de l'obéissance* (§ 17) peut servir de conclusion de cet article sur le Décret 4 sur *l'obéissance dans la vie de la Compagnie de Jésus* : « Nous ne serons capables de vivre notre vœu d'obéissance comme liberté et épanouissement personnel que si l'expérience mystique d'un amour passionné du Christ – Celui qui est envoyé par le Père et obéissant à la volonté du Père – demeure vivante en nous, et si nous renouvelons chaque jour notre engagement inconditionnel à être ses compagnons. C'est précisément notre amour de Jésus-Christ qui assurera la fécondité de notre travail au service de sa mission, car 'les moyens qui unissent l'instrument à Dieu et le disposent à bien se laisser conduire de sa main divine sont plus efficaces que ceux qui le disposent à l'égard des hommes' (Constitutions X, 1 [813]) ».